



PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE BEAUCE-LA-ROMAINE (LOIR-ET-CHER, 41)



Résumé Non Technique de l'Étude d'impact

Table des matières

I - PRESENTATION GENERALE ET OBJECTIFS DU PROJET	4
II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL, IMPACTS ATTENDUS ET MESURES ASSOCIEES	4
A - MILIEU PHYSIQUE	4
B - MILIEU NATUREL	4
C - MILIEU HUMAIN	5
D - PATRIMOINE ET PAYSAGE	6
III - RAISONS DU CHOIX DU PARTI RETENU	6
IV - COMPATIBILITE DU PROJET AVEC PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	6

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le présent projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Ouzouer-le-Marché, appartenant à la commune nouvelle de Beauce-la-Romaine (région Centre-Val de Loire, département du Loir-et-Cher). Celui-ci prévoit l'installation de **8 360** modules de puissance unitaire comprise entre **270 et 400 Wc**, soit une puissance globale entre **2,25 et 3,34 MWc**. La surface d'emprise du parc photovoltaïque est environ 4,3 ha.

Le projet permettra d'alimenter 2 500 personnes en électricité pendant 20 ans (hors chauffage).

Les panneaux seront implantés selon des rangées, de faible hauteur (1,93 m). Les panneaux seront fixés sur deux types de support : des longrines ou gabions ne nécessitant pas de fondation, et des pieux vissés.

Deux bâtiments seront construits : un bâtiment onduleur et un poste de livraison.

Le site sera entouré d'une clôture de 2,5 m de haut pour le sécuriser. Une piste d'exploitation de 4 m de large et espacée d'un mètre par rapport à la clôture entourera le site.

II - ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL, IMPACTS ATTENDUS ET MESURES ASSOCIÉES

A - MILIEU PHYSIQUE

1) Climat

Le climat de la région Centre-Val de Loire est de type océanique dégradé. Le gisement solaire du département est compris entre 1 221 et 1 350 kWh/m². Le seul impact généré par le projet peut être une modification locale de la température mais cet impact est faible, aucune mesure n'est préconisée.

Enjeu	Nul	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Faible	Résiduel : Faible

2) Géologie et topographie

La zone d'étude est plane, avec une altitude moyenne de 128 m. On n'y recense aucune dépression ou à l'inverse de remblais, butte ou talus. Le projet n'aura aucun impact sur la topographie.

Le sous-sol du secteur d'étude est composé des Limons des plateaux recouvrant les argiles à silex de l'Eocène inférieur. En phase travaux, l'impact peut être un tassement et une imperméabilisation des sols. Il est préconisé pour réduire l'impact de mettre en place des aménagements temporaires semi-perméables. En phase exploitation, aucun impact n'est à prévoir.

Enjeu	Nul	
Impacts en phase travaux	Brut : Moyen	Résiduel : Faible
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul	Résiduel : Nul

3) Eau

Concernant l'eau souterraine, l'eau captée pour l'alimentation en eau potable vient d'une nappe profonde (17 m au droit du projet) et protégée, peu vulnérable aux pollutions (Cénomaniens). La zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage.

Aucun ouvrage du sous-sol n'est présent sur la zone. Une autre nappe souterraine (calcaire de Beauce), non protégée par des formations superficielles, est en mauvais état et doit atteindre le bon état pour 2027.

Les besoins en eau souterraine sont supérieurs aux ressources car la commune est située en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) aussi bien pour la nappe du Cénomaniens que celle de Beauce.

En phase travaux, tout déversement accidentel peut polluer les eaux souterraines. Cet impact est faible mais les entreprises de travaux devront observer des bonnes pratiques pour se prémunir contre ce risque. En phase exploitation, aucun impact n'est à prévoir.

Enjeu	Nul	
Impacts en phase travaux	Brut : Faible	Résiduel : Faible
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul	Résiduel : Nul

Concernant l'eau superficielle, aucun cours d'eau n'est présent sur la zone d'étude. Le site se localise en tête de bassin versant du cours d'eau de l'Aigre qui prend réellement naissance vers Tripleville et Verdes. L'Aigre est en mauvais état et doit atteindre le bon état pour 2027.

Les besoins en eau superficielle sont supérieurs aux ressources car la commune est située en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour l'Aigre mais également pour les Mauves de Meung.

En phase exploitation, l'eau ruisselant sur les panneaux pourra former des ravines au sol. Cet impact est moyen du fait de la nature limoneuse du sol. En cas d'apparition de ce phénomène il est préconisé de planter un couvert végétal. Ainsi l'impact résiduel reste faible. En phase travaux, aucun impact n'est à prévoir.

Enjeu	Nul	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Moyen	Résiduel : Faible

4) Risques naturels

La commune a connu 6 arrêtés de catastrophe naturelle.

La zone d'étude n'est concernée par aucun risque naturel hormis le risque de gonflement des argiles, moyen au niveau du site.

Les fondations du projet peuvent être impactées par le risque de retrait des argiles. Des sondages géotechniques peuvent être réalisés en mesure d'évitement. Cependant, les pieux étant à plus de 0,8 m de profondeur, on peut considérer l'impact résiduel comme nul.

Enjeu	Moyen	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Moyen	Résiduel : Nul

B - MILIEU NATUREL

1) Habitats et flore

L'aire d'étude se compose majoritairement d'une culture bordée au Nord d'une prairie. Aucun habitat n'est patrimonial.

111 espèces floristiques ont été recensées dont une très rare au niveau régional : le Chardon-Marie. Celle-ci est hors emprise du projet (bordure sud) et n'est pas menacée.

L'impact du projet est la destruction d'une zone cultivée sans intérêt patrimonial : l'impact est donc nul, aucune mesure n'est à prévoir.

Enjeu	Faible	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul à positif	Résiduel : Nul à positif

2) Faune

Les espèces recensées sont majoritairement communes. Seul le groupe des oiseaux présente des espèces patrimoniales (7 sur les 15 recensées). Parmi celles-ci, L'Alouette des champs peut se reproduire sur la zone d'étude. Les autres se reproduisent sur des surfaces en prairie aux alentours mais peuvent venir s'alimenter dans la zone.

En phase travaux, les espèces se reproduisant aux abords du projet pourront être perturbées. Concernant l'Alouette des champs pouvant se reproduire dans l'emprise du projet, il existe un risque de destruction de nids ou juvéniles. Un démarrage des travaux en août/septembre permettrait de réduire ce risque. L'impact résiduel est alors faible. En phase exploitation, aucun impact n'est à prévoir.

Enjeu	Faible à moyen	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul / Moyen (avifaune)	Résiduel : Faible
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul	Résiduel : Nul

3) Continuités écologiques

Aucun réservoir de biodiversité ou corridor d'intérêt régional n'est identifié au sein de la zone. La zone d'étude ne représente pas un élément d'intérêt pour le maintien et/ou la restauration d'une continuité.

Le projet n'aura aucun impact sur les continuités écologiques. En revanche, en phase d'exploitation l'impact pourra être positif du fait du renforcement de la haie le long de la RD25 en mesure d'accompagnement. Les mailles de la clôture ceinturant le projet permettront de plus la libre circulation de la petite faune.

Enjeu	Nul	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul à positif	Résiduel : Nul à positif

C - MILIEU HUMAIN

1) Population et habitat

La commune compte 3 461 habitants en 2014. Une croissance démographique est observée depuis 1990. La population est jeune.

La zone d'étude est localisée en entrée de ville Sud, sur un site cultivé. L'habitation la plus proche se trouve en bordure Nord du projet mais est séparée de celui-ci par la zone en prairie comportant le bassin d'eau pluviale et la bande boisée.

En phase exploitation, le projet aura un impact positif sur la population et l'habitat puisqu'il permettra l'alimentation de 2 500 personnes (hors chauffage) pendant 20 ans. En phase travaux, la population pourra être affectée par le bruit émis par le chantier, le trafic, les poussières et les risques de sécurité liés au chantier. Des mesures de réduction comme la mise en place d'un plan de circulation, le contrôle de l'accès au site, des horaires de chantier adaptés, l'arrosage des pistes, le respect des normes d'émissions sonores, permettront de limiter ces impacts.

Enjeu	Faible	
Impacts en phase travaux	Brut : Faible	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Positif	Résiduel : Positif

2) Activités

Ouzouer-le-marché est un pôle relais pour les communes voisines. Elle comprend de nombreux services, équipements et entreprises. Les zones d'activités sont liées à l'activité agricole.

L'agriculture occupe 70% de la commune. La culture de céréales domine. Le terrain du projet est en culture.

L'impact du projet est donc la disparition de 4 ha de terres cultivées. En phase exploitation, le projet aura tout de même un impact positif par la création d'emploi et les retombées économiques.

Enjeu	Fort	
Impacts en phase travaux	Brut : Faible	Résiduel : Faible
Impacts en phase exploitation	Brut : Positif	Résiduel : Positif

3) Circulation et desserte

La zone d'étude n'est traversée par aucune route ; elle est bordée au Nord-Ouest par la RD110 et au Nord-Est par la RD25.

Aucun chemin de Grande Randonnée ou chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée, ne passe en limite du projet.

En phase travaux, le trafic pourra être perturbé par l'augmentation temporaire de ce dernier et la dégradation des chaussées par les engins. Cet impact est néanmoins faible. La mise en place d'un plan de circulation sera effectuée. En phase exploitation, aucun impact n'est à prévoir.

Enjeu	Nul	
Impacts en phase travaux	Brut : Faible	Résiduel : Faible
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul	Résiduel : Nul

4) Réseaux

Des branchements souterrains électriques (ENEDIS) sont en limite de la zone d'étude. Aucun réseau de gaz, d'eau potable ou de télécommunication n'est présent.

L'impact du projet sur les réseaux est nul.

Enjeu	Faible	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul	Résiduel : Nul

5) Pollutions et nuisances

La qualité de l'air est plutôt bonne. Les routes et l'agriculture sont les plus génératrices de pollution atmosphérique. En phase travaux, les émissions des engins de chantier sont à considérer comme faibles. En phase exploitation, le projet aura un impact positif car il permet de produire une énergie sans émission de gaz à effet de serre.

Aucun site ou sol pollué ne se trouve au sein de la zone d'étude. En phase travaux, tout déversement accidentel peut polluer les sols. Cet impact est faible mais les entreprises de travaux devront observer des bonnes pratiques pour se prémunir contre ce risque. En phase exploitation, aucun impact n'est à prévoir.

La pollution lumineuse est faible au niveau du projet. Il n'y a pas de sources de pollutions olfactives, ni de sources de vibrations à proximité du projet. Aucun impact n'est à prévoir en phase travaux ou exploitation.

La zone d'étude n'est pas concernée par des nuisances sonores. En phase travaux, le chantier pourra générer des nuisances sonores mais cet impact est faible. De plus les travaux seront effectués sur les plages horaires fixes. L'arrêt des moteurs en stationnement et le respect des normes en vigueur seront des mesures observées.

Les déchets de chantier seront triés et envoyés vers les filières adaptées. En phase exploitation, des déchets verts issus de l'entretien seront produits. L'impact est faible.

Enjeu	Nul	
Impacts en phase travaux	Brut : Faible	Résiduel : Faible
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul / Positif pour la qualité de l'air	Résiduel : Nul / Positif pour la qualité de l'air

6) Risques industriels et technologiques

La zone d'étude n'est pas concernée par le risque industriel. On note à 1 km au sud-est du projet le parc éolien du bois d'Anchat.

En phase exploitation, le projet peut générer un risque : celui d'incendie des panneaux. Celui-ci est faible au vu de la conformité de l'exploitation et du respect des prescriptions du SDIS. En phase travaux, aucun impact n'est à prévoir.

Enjeu	Faible	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Faible	Résiduel : Faible

D - PATRIMOINE ET PAYSAGE

1) Patrimoine bâti

La zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection de monument historique, ni un site inscrit ou classé.

L'impact du projet sur le patrimoine bâti est nul, en phase exploitation et en phase travaux.

Enjeu	Nul	
Impacts en phase travaux	Brut : Nul	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul	Résiduel : Nul

2) Patrimoine archéologique

Des vestiges archéologiques ont été découverts au droit du projet. Une zone incluse dans le site du projet fait l'objet de prescriptions archéologiques.

En phase travaux, l'impact peut donc être fort. La zone de prescriptions archéologiques fera donc l'objet d'un type de support différent : des gabions / longrines, ne nécessitant pas de fondations. L'impact résiduel est finalement nul.

Enjeu	Fort	
Impacts en phase travaux	Brut : Fort	Résiduel : Nul
Impacts en phase exploitation	Brut : Nul	Résiduel : Nul

3) Paysage

Le site d'étude se localise en entrée de ville sud, dégradée par des extensions récentes et des zones d'activité. Il appartient à la grande unité paysagère de la Beauce, vaste plateau consacré aux grandes cultures et à la topographie plane.

Le projet n'est pas visible depuis les habitations les plus proches et est en retrait depuis les routes. L'absence de relief et la végétation plantée à la sortie de Beauce la Romaine sur la D25 rendent également l'enjeu faible.

En phase travaux, le paysage sera temporairement dégradé mais l'impact reste faible du fait de l'absence de visibilité sur le site. Il en est de même pour la phase exploitation. Une mesure d'accompagnement est tout de même prévue : le renforcement de la haie plantée le long de la noue à la sortie de Beauce la Romaine par la RD25, par la plantation de 35 arbustes champêtres.

Enjeu	Faible	
Impacts en phase travaux	Brut : Faible	Résiduel : Faible
Impacts en phase exploitation	Brut : Faible	Résiduel : Faible

III - RAISONS DU CHOIX DU PARTI RETENU

Aucune autre variante n'a été étudiée pour ce projet. En effet, la parcelle est inscrite en zone UI dans le PLU (secteur à vocation d'activités). La Communauté de communes des Terres du Val de Loire en association avec la commune de Beauce-la-Romaine a souhaité valoriser ce foncier en y implantant une centrale solaire photovoltaïque.

Le site est d'autre part localisé dans une zone dépourvue d'enjeux environnementaux significatifs.

L'objectif du projet est de produire le maximum d'énergie renouvelable sur cette surface.

IV - COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC PLANS, SCHÉMAS ET PROGRAMMES

Le projet est compatible avec les orientations du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne** et du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loir et Nappe de Beauce et milieux associés**.

Le projet est compatible avec le document d'urbanisme communal.

Le projet est compatible avec le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** de la région Centre-Val de Loire et ne porte également pas atteinte aux connexions naturelles locales.

Le projet prend en compte les objectifs et les orientations du **Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)** du Loir-et-Cher.

Toutes les mesures sont donc prises pour récupérer, stocker, évacuer et traiter ou valoriser les déchets dangereux du projet conformément au **Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)** en vigueur.